

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 février 2019

Ouverture de séance à 18 h.

Jean-Marc Serre fait l'appel.

Présents : Elus de la majorité : *Serre Jean-Marc, Garcia Patrick, Maîtrejean Régine, Coat Jean-François, Landraud Maryline, Maury Jean-Yves, Harim Mina, De Vault François, Garcia Christine, Bellec Georges, Domingo Maïté, Bianchi Jean-Noël, Forthoffer Martine, Parcollet Jean-Luc, Céfis Alain, Brouquier Philippe, De Azévédo Paola, Garcia Antonio, Turchet Christiane, Chamontin Serge*

Elus de l'opposition : *Auriol Bernard, Prévot Michèle, Beydon Gérard, Deffes Marie-Anne, Beau Jacky*

Procurations : *Veillet Alain procuration à Jean-Noël Bianchi, Lacour Christine procuration à Maryline Landraud, Dumontier Karima procuration à Antonio Garcia, Martinez Serge procuration à Michèle Prévot*

Madame Langlet donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2019.

18 h 02 suspension de séance pour signature du compte rendu.

18 h 07 reprise de séance. Monsieur Le Maire nomme comme secrétaire de séance, Mme Garcia Christine.

DELIBERATION N° 1

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019

Présentation par Jean-Yves Maury

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le présent rapport sur les orientations budgétaires 2019 de la commune de Bourg Saint Andéol est organisé autour de quatre axes principaux :

- Le contexte macro-économique et les principales mesures du projet de loi de finances pour 2019
- La situation financière et socio-économique de la commune de Bourg Saint Andéol à ce jour
- Rétrospective succincte sur les réalisations de 2018
- Les orientations budgétaires de la commune pour 2019

I- Situation économique et sociale en France

Après une embellie en 2017, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Elle devrait s'élever à +1,9% en moyenne en 2018. Pour l'année 2019, le ralentissement devrait se poursuivre avec des prévisions entre +1,8% et +1,5%. Les mesures prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant, défiscalisation des heures supplémentaires, augmentation de la prime d'activité) devraient permettre de soutenir la consommation et la croissance.

L'inflation moyenne sur l'année 2018 a été de 1,85%. Les prévisions pour 2019 s'orientent vers une inflation plus proche de 1,5%. Le déficit public de la France est annoncé à 3,2% en 2019, soit au-dessus du seuil des 3% fixé par l'Union Européenne.

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de l'application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 portant sur les règles de restriction des dépenses de fonctionnement, les incitations au maintien de l'investissement et la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

Le niveau de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collectivités territoriales est maintenu au niveau de 2018, soit 26,9 milliards d'euros.

La loi de finances 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA avec une procédure automatisée de traitement des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme est reportée au 1^{er} janvier 2020.

II- La situation financière et socio-économique de la commune de Bourg Saint Andéol

Les données officielles de la gestion 2018 ne sont pas encore disponibles auprès du Trésor Public, il s'agit donc des données de la gestion 2017. Ces données pourront ainsi être comparées à celles de 2016 exposées lors du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2018.

1. Ratios de niveau Commune de Bourg Saint Andéol - Gestion 2017 (données officielles comptable public)

	Montant en € BSA	Commune BSA /hab	Moyenne département/ hab	Moyenne région /hab	Moyenne nationale /ha b
Total des produits de fonctionnement	6 954 596 €	933 €	1 111 €	1 141 €	1 161 €
Dont impôts locaux	3 208 529 €	431 €	459 €	462 €	479 €
Total des charges de fonctionnement	6 703 304 €	899 €	1 028 €	999 €	1 030 €
Dont charges de personnel (montant net)	3 313 653 €	445 €	535 €	483 €	533 €
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	950 421 €	128 €	137 €	199 €	180 €
CAF nette de remboursements de dettes bancaires	536 338 €	72 €	41 €	116 €	101 €
Total des ressources d'investissement budgétaires	2 383 352 €	320 €	302 €	438 €	419 €
Total des emplois d'investissement budgétaires	2 136 267 €	287 €	355 €	421 €	413 €
Dont dépenses d'équipement	1 665 338 €	223 €	207 €	302 €	296 €
Dont remboursement de dettes bancaires	414 083 €	56 €	96 €	84 €	81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-247 084 €	-33 €	42 €	-18 €	-6 €

2. La dette de la commune de Bourg Saint Andéol

Encours total de la dette au 31/12/2017	6 068 733 €	Commune BSA 814 € /hab	Moyenne Département 1 357 € /hab	Moyenne Région 946 €/hab	Moyenne nationale 840 €/hab
Annuités des dettes bancaires	634 034 €	85 €/hab	142 €/hab	112 €/hab	107 €/hab
Fonds de roulement en fin d'exercice	230 986 €	31 €/hab	90 €/hab	376 €/hab	313 €/hab

***Etat de l'endettement de la commune par exercice à la date du 20/02/2019**

Année	Total	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 31/12
2019	533 426,76	341 000,24	192 426,52	5 435 991,95
2020	524 883,74	343 572,84	181 310,90	5 092 419,11
2021	515 577,40	346 274,98	169 302,42	4 746 144,13
2022	506 759,47	349 113,21	157 646,26	4 397 030,92
2023	497 862,17	352 094,43	145 767,74	4 044 936,49
2024	489 147,33	355 225,79	133 921,54	3 689 710,70
2025	480 193,33	358 514,85	121 678,48	3 331 195,85
2026	431 545,61	321 969,61	109 576,00	3 009 226,24
2027	423 808,57	325 598,34	98 210,23	2 683 627,90
2028	416 231,45	329 409,83	86 821,62	2 354 218,07
2029	359 004,01	283 685,88	75 318,13	2 070 532,19
2030	336 478,22	271 315,41	65 162,81	1 799 216,78
2031	340 123,74	283 635,82	56 487,92	1 515 580,96
2032	315 395,86	272 468,30	42 927,56	1 243 112,66
2033	209 305,00	173 244,86	36 060,14	1 069 867,80
2034	208 072,31	178 363,41	29 708,90	891 504,39
2035	206 840,49	183 739,76	23 100,73	707 764,63
2036	205 676,16	189 386,94	16 289,22	518 377,69
2037	169 557,84	160 308,34	9 249,50	358 069,53
2038	77 295,48	71 613,88	5 681,60	286 455,65
2039	76 078,83	71 613,88	4 464,95	214 841,77
2040	74 856,29	71 613,88	3 242,41	143 227,89
2041	73 614,35	71 613,88	2 000,47	71 614,01
2042	72 386,02	71 614,01	772,01	0,00

3. L'environnement socio-économique de la commune de Bourg Saint Andéol

Population légale INSEE au 01/01/2019 : 7 328 habitants

Données socio-économiques	Commune BSA	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de foyers fiscaux	4 312			
Part des foyers non imposables	64,8%	62,8%	52,9%	56,6%
Revenu fiscal moyen par foyer	21 781 €	22 468 €	29 671 €	26 461 €

Taux des impôts locaux	Année 2018
Taux taxe d'habitation voté par la commune	18,52%
Taux foncier bâti voté par la commune	23,41%
Taux foncier non bâti voté par la commune	89,75%

Bases nettes ménages au	Bases en €	Commune BSA	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale

Taxe d'habitation	7 880 887	1 057 €/hab	1 140 €/hab	1 469 €/hab	1 330 €/hab
Taxe foncière sur le bâti	6 880 784	923 €/hab	1 073 €/hab	1 423 €/hab	1 251 €/hab
Taxe foncière non bâti	112 406	15 €/hab	7 €/hab	11 €/hab	17 €/hab
Valeur locative moyenne des locaux d'habitation		2 702 €	2 906 €	3 741 €	3 432 €

III. Rétrospective succincte sur les réalisations de 2018

Principales réalisations de l'exercice qui vient de se clôturer :

Travaux d'aménagement de l'entrée de ville avec la réfection de la place de la Concorde, les travaux de réseaux du boulevard Edouard Rambaud ;

Réalisation de l'aire de pause ViaRhôna ;

Réfection du local du boulodrome Emile Serméas ;

Entretien des locaux associatifs : réfection du sol du local de la banque alimentaire, douches du local du tennis, changement des portes des vestiaires du stade Thuram, création d'un garde-corps pour la tribune du stade Camberabero;

Poursuite des aménagements des nouveaux locaux des services techniques avec agencement des ateliers et création en cours d'un local destiné aux archives municipales ;

Travaux sur bâtiments et/ou d'isolation aux fins d'économies d'énergie : changement de fenêtres aux services techniques, changement de fenêtres au groupe scolaire du centre ;

Travaux de d'entretien des voiries, travaux d'éclairage public avec la poursuite du remplacement des ballons fluorescents ;

Entretien des locaux associatifs : réfection du sol du local de la banque alimentaire ;

Amélioration des équipements sportifs mis à disposition des associations : miroirs salles de gymnastique à l'espace multisports, piste d'élán, rangements pour ballons, protections de sol, équipement de l'infirmerie du multisports,

Travaux au cimetière Saint Polycarpe, réalisation d'équipements au colombarium ;

Travaux d'accessibilité dans les ERP en application de l'agenda programmé pour l'accessibilité ;

Poursuite du programme de travaux patrimoniaux en forêt du Laoul;

Remplacement de mobiliers de voirie, renouvellement de matériels et équipements, acquisition de mobilier pour les écoles, poursuite de l'équipement des écoles en vidéoprojecteurs ;

Acquisition d'un logiciel de gestion des énergies dans les bâtiments communaux ;

Améliorations portées au dispositif de vidéoprotection avec l'ajout de deux caméras...

IV. Les orientations budgétaires pour 2019 : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Au regard des chiffres non encore définitifs de la gestion 2018, il devrait en ressortir un excédent de fonctionnement de 480 000 euros. En effet, le volume des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 a globalement baissé de 2,6% par rapport à l'exercice 2017. Le niveau des charges de personnel a diminué de 258 000 euros. Les efforts soutenus de maîtrise des dépenses seront donc maintenus et poursuivis pour l'exercice 2019. Les effectifs rémunérés sur le budget principal sont au 1^{er} janvier 2019 de 89,4 emplois de titulaires pourvus et 18 contractuels. Au 1^{er} janvier 2018, ces effectifs s'élevaient à 91,1 titulaires et 18 contractuels.

Les orientations 2019 seront identiques à celles de l'exercice précédent :

- Poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement
- Affecter les marges dégagées exclusivement à l'investissement et éviter le recours à l'emprunt.

En termes d'imposition directe locale, les résultats des efforts cumulés tout au long du mandat permettent aujourd'hui de proposer une baisse du taux communal de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti, à hauteur de 1%. Le niveau du taux de la taxe foncière sur le bâti restera identique à 2018.

Pour ce qui est de l'investissement, l'enveloppe financière de l'exercice 2019 sera consacrée principalement à la finalisation des travaux de l'entrée Est de la ville.

A ce programme s'ajoutera un programme pluriannuel défini en lien avec le SDE07 pour l'éclairage public. Comme chaque année, seront également réalisés des interventions d'entretien dans les écoles et autres bâtiments communaux, des travaux de mise en accessibilité en application de l'agenda programmé pour l'accessibilité, une étude pour l'accessibilité de l'hôtel de ville, des investissements en équipements privilégiant les économies d'énergies. Le programme détaillé sera exposé lors du vote du budget primitif de l'exercice 2019 lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2019.

Pour : 23

Abstentions : 6

Contre : 0

M. Beau : sur les données de 2017 pas de commentaire. Je constate que la population baisse malgré les nouveaux lotissements, que les foyers non imposables sont en augmentation permanente. Les données de l'INSEE montrent que les communes sont en difficulté. La situation économique de Bourg Saint Andéol est problématique. Vous proposez une baisse de 1 % de la TH (qui devrait disparaître), je ne peux que vous en féliciter en espérant que le budget le permette. Les travaux dans les rues de la ville sont nécessaires car les rues sont en très mauvais état. En commission je suis intervenu pour la statue de Madier qui devait être placée dans le rond-point de la Madeleine. Elle a rejoint les quais, à l'époque beaucoup de bourgeois voulaient la mettre là. Je vois qu'il est possible de dialoguer pour le bien commun. Le 30 mars 2014 vous avez mis en place 14 commissions. Nombre d'entre elles n'ont pas été réunies, je ne pense pas que vous avez omis de convoquer les membres : travaux, accessibilité, relations publiques, nouvelles technologies, communication... Le présent rapport doit donner lieu à débat au sein du conseil. J'aime être informé en amont et je regrette qu'il n'y ait pas de concertation. M. Le Maire vous dites que le débat demandé est de l'enfumage, n'est-ce pas de l'enfumage pour le reste ?

M. Le Maire : le débat est inscrit dans la loi, vous avez parlé sereinement et il y a de bonnes remarques.

M. Maury : le rapport présenté reflète tout le travail fait depuis qu'on est aux affaires. Je rappelle que les dotations ont baissé de 500 000 euros, on peut être satisfaits de cette maîtrise. Nous étions conscients qu'il fallait faire des efforts, notamment sur les frais de fonctionnement demandé par le président de la république.

DELIBERATION N° 2

OBJET : Retrait de la délibération n°4 du conseil municipal en date du 23 janvier 2019 portant autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune – Exercice 2019

Présentation par Jean-Yves Maury

- vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

- vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 23 janvier 2019 portant autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune,

- vu le courrier préfectoral en date du 6 février 2019 demandant le retrait de la délibération susvisée au motif que l'affectation des crédits autorisés avant le vote du budget primitif doit préciser les chapitres et les articles d'exécution des montants autorisés,

- Considérant que si la délibération susvisée comporte bien les chapitres d'affectation, elle ne fait pas mention de l'affectation des crédits aux articles concernés.

Monsieur le Maire expose donc au conseil municipal la nécessité de procéder au retrait de la délibération n°4 du conseil municipal en date du 23 janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide le retrait de la délibération n°4 du conseil municipal en date du 23 janvier 2019.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

M. Le Maire : je rajoute on voit de plus en plus de délibérations à annuler à la demande de la préfecture. La décentralisation était une bonne chose. La conjoncture est épouvantable, cela devient du mépris envers les élus. Je rends hommage à M. Mitterrand qui a dépoussiéré cela à son époque. Cela devient de plus en plus dur.

DELIBERATION N° 3

OBJET : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune – Exercice 2019

Présentation par Jean-Yves Maury

- vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

- considérant la possibilité pour le conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de prévoir la possibilité d'engager un certain nombre de dépenses d'investissement à caractère urgent durant le premier trimestre 2019, soit avant le vote du budget primitif de l'exercice 2019 de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune dans la limite des ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

AFFECTATION	MONTANTS
Chapitre 20	20 000
Article 2031 frais d'études	5 000
Article 2033 frais d'insertion	5 000
Article 2051 concessions droits similaires	10 000
Chapitre 21	400 000
Article 2121 plantations d'arbres et arbustes	20 000
Article 2128 autres agencements et aménagements	
21312 bâtiments scolaires	50 000
21318 autres bâtiments publics	10 000
Article 2135 installations générales, agencements	10 000
Article 2151 réseaux de voirie	100 000
2152 installations de voirie	20 000
21534 réseaux d'électrification	20 000
21538 autres réseaux	5 000
21568 autre matériel et outillage	5 000

2158 autres installations	5 000
2183 matériel de bureau et informatique	20 000
2184 mobilier	20 000
2188 autres immobilisations corporelles	5 000
	105 000
Chapitre 23	600 000
Article 238 avances	600 000
TOTAL	1 020 000

- Dit que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

- Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

DELIBERATION N° 4

Objet : Attribution d'une subvention au Tennis Club Bourguésan pour les activités en temps scolaire – 1^{er} trimestre année scolaire 2018/2019 et reliquat 1^{er} trimestre année scolaire 2017/2018

Présentation par Maryline Landraud

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 1442,70 euros au Tennis Club Bourguésan correspondant aux activités conduites par l'association en temps scolaire et se décomposant de la manière suivante :

ECOLE	CLASSE	ENSEIGNANT	NOMBRE D'HEURES
Elémentaire Sud	CE1/CE2	Mme CONSTANTIN	7H30
	CE1/CE2	Mme COMBIER	7H30
Elémentaire Marie Rivier	CE	Mme GARCIA	8H
	CE1/CE2	Mme CHAPELOT	10H
	CE1/CE2	Mme FOURNIER	10H
	CM	Mme CARLE	8H
Maternelle Marie Rivier		Mme CHASTAGNIER	6H
		Mme PEUCH	6H
TOTAL			63H

TOTAL : 63 heures au taux de 22,90 €/heure, soit un montant de 1442,70 euros.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

M. Beau : pourquoi un reliquat du premier trimestre ?

Mme Landraud : parce qu'ils n'avaient pas fait passer leur relevé.

DELIBERATION N° 5

Objet : Subvention exceptionnelle à la Cascade

Présentation par Mina Harim

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'éducation artistique et culturelle « Grands / Petits » de la Cascade.

La Cascade collabore chaque année avec les écoles de la commune de Bourg-Saint-Andéol dans le cadre des cycles d'ateliers d'initiation cirque. La suspension de ces cycles pour un an a incité les différents partenaires à envisager une forme de collaboration différente avec deux écoles de la commune : l'école élémentaire Nord et l'école maternelle du Centre.

Le projet permettra de créer des liens entre les deux écoles et d'associer des enfants d'âges différents dans un processus de création

Les deux classes bénéficieront d'un cycle de 10 ateliers communs d'1h30 à la Cascade, encadrés par quatre intervenants cirque et danse à partir du mois de février.

Ce travail de création sera présenté dans les quatre cours d'école, dans une maison de retraite et sur la place publique courant mai.

Pour permettre l'aboutissement de ce projet, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500€ à la Cascade afin de réaliser ce travail de création.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Décide, de verser une subvention d'un montant de 500 € à la Cascade pour le projet d'éducation artistique et culturelle « Grands / Petits » ;
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2019.
Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0

DELIBERATION N° 6

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'aménagement d'un parking quai Fabry

Présentation par Jean-Noël Bianchi

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'un parking de 80 places de stationnement, quai Fabry.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 148 649€ HT (178 378.80€ TTC), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2019 – catégorie " services à la population" avec une prise en charge de 30% du montant HT des travaux, soit 44 594.70€.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

M. Beydon : où cela se trouve ?

M. Bianchi : depuis l'entrée de l'hôpital jusqu'à la déviation. On garerait les véhicules en bataille entre les platanes. Une visite sanitaire des platanes va être réalisée.

Mme Prévot : vous allez couper les arbres ?

M. Bianchi : en 2004 vous aviez fait faire une étude sur les arbres, ils avaient une espérance de vie de 15 ans. Nous allons donc refaire une expertise. Au mieux nous aurions 80 place au moins 55.

M. P. Garcia : nous allons faire au mieux, il y a un vrai besoin de stationnements entre l'hôpital, la maison de quartier, le Palais des Evêques, nous allons essayer de conserver la végétation.

M. Bianchi : le projet sera aussi en fonction des subventions obtenues.

M. Beau : en pratique nous sommes ok, il n'y a que si on coupe les platanes...

M. Bianchi : pour l'instant le seul document en notre possession est celui de 2004, pour l'instant on ne coupe rien. On devra tenir compte d'une végétation différente due au rétrécissement de l'espace. Nous avons déjà réalisé un arrêt de car pour le Palais mais il est mal adapté et nous devons y réfléchir.

M. Beau : on vote pour la demande financière.

DELIBERATION N° 7

Objet : Demande d'aide financière auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement d'un parking quai Fabry

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'un parking de 80 places de stationnement, quai Fabry.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 148 649€ HT (178 378.80€ TTC), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes pour une prise en charge de 30% du montant HT des travaux, soit 44 594.70€.

Pour : 29

Abstentions : 0

Contre : 0

DELIBERATION N° 8

Objet : Demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'aménagement de l'entrée du parking de Neptune

Présentation par Jean-Noël Bianchi

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée du parking de Neptune, chemin de la Chicane.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 135 162€ HT (162 194.40€ TTC), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2019 – catégorie " services à la population" avec une prise en charge de 30% du montant HT des travaux, soit 40 548,60 €

Pour : 29

Abstentions : 0

Contre : 0

DELIBERATION N° 9

Objet : Demande d'aide financière auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement de l'entrée du parking de Neptune

Présentation par Jean-Noël Bianchi

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée du parking de Neptune, chemin de la Chicane.

Afin de mener à bien ce projet estimé à la somme de 135 162€ HT (162 194.40€ TTC), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès des services de la région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve cette opération et le montant des travaux précité,
- Sollicite l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes pour une prise en charge de 30% du montant HT des travaux soit 40 548 60€

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

DELIBERATION N° 10

Objet : Convention relative aux prestations de contrôle et d'entretien pour la défense incendie

Présentation par Jean-François Coat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention à conclure avec la communauté de communes DRAGA pour la mise à disposition des tarifs négociés par l'intercommunalité dans le cadre du contrat de concession du service public d'alimentation en eau potable passée avec la société Veolia Eau et ce, pour l'entretien des équipements de défense incendie.

Le prestataire sera rémunéré sur les bases tarifaires suivantes :

- Essai pression et débit sur un poteau ou une borne incendie et rédaction d'un rapport d'essai : 40 € HT l'unité
- Maintenance et entretien d'un poteau ou d'une borne incendie ne respectant pas les caractéristiques minimales de débit et pression admissibles par le SDIS, pour assurer le maintien d'un niveau de débit et pression au moins équivalent à celui constaté lors du dernier essai de pression et débit : 40 € HT l'unité

Pour la commune de Bourg Saint Andéol, le nombre d'équipements est évalué à 112.

Le règlement du prestataire sera avancé par la communauté de communes DRAGA et remboursé par la commune à l'appui d'un titre de recette.

La convention prendra effet à la date de signature pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2029, date de fin du contrat de concession du service public d'alimentation en eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention à conclure avec la communauté de communes DRAGA relative aux prescriptions de contrôle et d'entretien des poteaux et bouches d'incendie, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

M. Coat : depuis plus d'un an la défection du SDIS nous a poussé à nous débrouiller. Véolia nous avait fait une proposition plus élevée Après échanges avec les mairies de la communauté, nous avons pris cette option car les autres communes nous rejoignent. Il y a environ 350 poteaux sur le territoire Draga. Il s'agit bien d'une dépense supplémentaire pour les communes ;

M. Beau : peut-on demander un rapport d'activité de la DRAGA ?

M. Coat : On demandera à la Draga de nous communiquer un rapport.

DELIBERATION N° 11

Objet : Convention entre la commune de Bourg Saint Andéol, l'association Boule de Poils et la clinique vétérinaire Cuadrado portant sur une campagne de stérilisation de chats errants

Présentation par Régine Maitrejean

Vu l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la problématique des chats errants sur le territoire de la commune dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui occasionne d'importantes nuisances à la population.

Afin d'améliorer cette situation, la municipalité a mis en place depuis 2015 une campagne de stérilisation des chats errants qu'il convient de poursuivre.

Monsieur le Maire précise que l'association Boule de Poils prend en charge la capture des chats errants et leur transport jusqu'à la clinique vétérinaire Cuadrado. La commune prend en charge les notes de frais du vétérinaire qui sont adressées en mairie après chaque intervention.

Monsieur le Maire précise qu'une enveloppe d'un montant de 700 euros sera dédiée pour cette campagne pour l'année 2019. A l'issue de cette année, un bilan sera réalisé pour évaluer l'efficacité de la mesure et l'éventuelle pertinence de reconduire une opération en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention à conclure, telle qu'annexée à la présente ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la signature de ladite convention.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

DELIBERATION N° 12

Objet : Baux emphytéotiques entre la commune de Bourg Saint Andéol et la société Cap Solar 38

Présentation par Patrick Garcia

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis la parcelle bâtie cadastrée section AD n°121 de 21080 m² de superficie, quartier le Cros, 07700 Bourg Saint Andéol. Ce terrain supporte un bâtiment, initialement à usage d'entrepôt, dans lequel la commune a transféré différents services communaux dont notamment, les services techniques.

Afin de diminuer les frais de réfection et d'entretien de ce bâtiment, la commune envisage de passer deux baux emphytéotiques avec la société Cap Solar 38 qui installerait et exploiterait des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment (pour une surface de deux fois 2000 m²).

Ces deux baux, prévus pour une durée de 20 ans, éventuellement prorogeable deux fois (pour 10 ans chaque fois), seront consentis moyennant une redevance annuelle symbolique de dix Euros (10 €) Hors Taxes chacun.

Consulté dans le cadre de ce projet, le service des domaines a répondu, par mail du 23 mars 2018, que ce projet n'appelait pas d'observations de leur part puisque, depuis l'arrêté du 05 décembre 2016 (applicable depuis le 01 janvier 2017), seules les prises à bail d'un montant annuel égal ou supérieur à vingt-quatre mille Euros (24 000,00 €) nécessitent une demande réglementaire d'évaluation.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de délibérer sur ce projet et de l'autoriser à signer les deux baux emphytéotiques à venir et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur établissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux baux emphytéotiques à venir et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur établissement.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Mme Prévot : vous avez choisi cette société, avez-vous consulté ?

M. P. Garcia : non nous n'en avons pas la nécessité.

Mme Prévot : y a-t-il des retombées financières ?

M. P. Garcia : non car le changement entier de la toiture était très coûteux, le désamiantage seul était de 100 € du m² sans compter la reconstruction de la couverture. Après 20 ans on peut reprendre la main. L'estimation de longévité du matériel est jusqu'à 40 ans. Si la commune veut démanteler après 20 ans elle peut le faire. A la suite de la convention on peut aussi conserver l'exploitation pour la commune ou renouveler le bail.

M. Auriol : Si la société fait faillite ? qui gère les déchets ?

M. P. Garcia : les panneaux ont été améliorés par rapport à il y a plusieurs années. Leur espérance est de 40 à 50 ans. Sur le territoire ont était favorable au TEPOS, si les collectivités ne font rien ça ne va pas dans le bon sens. Si on a eu des aides pour les changements de fenêtres dans les écoles et aux ST c'est que cela a été entièrement gratuit grâce au chèque C02. On ne s'engage à rien, il n'y a pas de gros risques. La production sera de 500 000 kw/heure.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Prévot : les enseignants et les parents d'élèves ont attiré notre attention sur le fait de la dangerosité de la sortie des écoles au centre et au sud. A l'époque on avait essayé de réduire en mettant des agents municipaux et des médiateurs.

M. Le Maire : on fait des actions ponctuelles avec la gendarmerie et la police municipale. Les problèmes sont surtout au centre, la mentalité des parents est de rentrer en voiture dans l'école. Des efforts sont faits on se trouve devant des décisions coercitives. On ne peut plus discuter pour rien, on va agir et verbaliser.

M. Beydon : M. Le Maire nous avons pris acte de votre décision du grand débat, mais nous ne pensions pas que vous refuseriez de prêter une salle à des Bourguésans. Comptez-vous apporter une solution ?

M. Le Maire : j'ai reçu des personnes qui demandaient une salle pour une raison apolitique, la presse en a parlé, ces personnes étaient bien là pour la politique. Je clos donc ce débat.

Prochain conseil le 20 mars 2019 à 18 h

Fin du Conseil Municipal 19 h 02.